



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 18 Novembre 2022

Le vendredi 18 Novembre 2022, Le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 10 Novembre 2022, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, SAUVAL Christèle, DESCOUTURES Sonia, DEFRUIT Claudie, LEGRAND Isabelle, Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, RICARD Rémi, RONDOT Serge, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, DETRE François-Xavier, GRIMAL Dominique.

Etaient excusés : Me CAPLAIN Jessica donne pouvoir à DESCOUTURES Sonia, Me LECOQ Catherine donne pouvoir à M. BAILLET Ludovic, Me DEVAUX Katia donne pouvoir à Me NOIRET Isabelle, M. BOCQUET Philippe donne pouvoir à Mme CAPON Martine

Absent : M. RICARD Rémi

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le vendredi 18 Novembre à 19h01.

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 07/07/2022 :.....	2
Nomination d'un secrétaire de séance :.....	2
1. Délibération approbation du bilan d'activité 2021 de la CCVS	3
2. Délibération signature convention FDE changement de 111 points lumineux en leds.....	3
3. Délibération vente au profit de la commune de la parcelle AB258 Rue des peupliers	4
4. Délibération modification du règlement de location des salles « article 14 » :.....	4
5. Délibération modification des tarifs de location des salles :.....	4
6. Délibération reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière :.....	5
7. Délibération adhésion au dispositif CDG : ADHVAS « Actes de violences Discrimination	
Harcèlement et Agissement Sexiste » :.....	6
8. Délibération avancement grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe sur poste vacant	6
9. Délibération création de poste d'Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	7
10. Délibération création de poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	6
11. Délibération modification du tableau des effectifs.....	7
12. Délibération renouvellement contrat PEC en ATSEM à partir du 02/01/2023.....	7
13. Questions diverses	8

**Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 23/09/2022 :**

M. le Maire demande l'approbation du PV du 23/09/2022 s'il n'y a pas de remarques.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1 M. GRIMAL

Adopté à la majorité

Nomination d'un secrétaire de séance :

Proposition de Me NOIRET Isabelle comme secrétaire de séance.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire pour cette séance est Me NOIRET Isabelle

1. Délibération approbation du bilan d'activité 2021 de la CCVS :

En application de l'article L5211.39 du code Général des Collectivités territoriales, le bilan d'activités de la Communauté de Communes du Val de Somme de 2021 doit être présenté au Conseil Communautaire puis communiqué à chaque conseil municipal des communes membres pour approbation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le bilan d'activité 2021 de la Communauté de Communes du val de Somme adopté en Conseil communautaire le 29 Septembre 2022.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

2. Délibération convention FDE Modernisation des leds :

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET, il informe les membres du Conseil que le projet d'éclairage public étudié par la FDE relatif à la pose de 111 points lumineux dans les rues : Charles Gaffet, Paul Domisse, Hamel, Place de la République, Anatole France, Victor Hugo, Abeille, Ruelle du Tour des haies, Lamotte Warfusée, Chemin du marais, l'Erette, Thiers, Gambetta, Marronniers, Primevères, Genets, Pâquerettes ...vient d'être communiqué. (Voir sur le plan consultable en Mairie)

Le plan de financement se répartira comme suit :

Le montant Total du projet est de	<u>170 307.00€ TTC</u>
Montant pris en charge par la FDE :	75 087.00€
Aide du Département :	50 000.00€
Reste à charge pour la commune :	45 220.00€



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

M. le Maire demande d'adopter cette convention de modernisation des leds présentée par la FDE.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

3. Délibération vente au profit de la commune de la parcelle AB 258.

M. le Maire informe le conseil que sur demande du Notaire Maître ROQUETTE Chloé, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant la vente de la parcelle AB 258 pour une contenance de 3049m2 au profit de la commune.

Le prix de vente est de 7 500€ (en sus les honoraires de 1 500€). **Pour un total de 9 000€**

M. le Maire demande au conseil d'approuver cette délibération.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

Remarque pour la parcelle AB 267 : M. GRIMAL demande s'il ne serait pas judicieux de saisir la chambre syndicale des notaires afin d'avoir un avis sur la procédure de cette vente.

4. Délibération modification du règlement intérieur de location des salles :

M. le Maire donne la parole à Me NOIRET Isabelle qui informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier l'article 14 « redevance » du règlement intérieur de location des salles.

Article 14 - Redevance**- La location se fera à titre onéreux pour les particuliers avec :**

La signature du contrat de location

Une caution versée à la réservation, si la remise en état des lieux n'est pas conforme ou dégradation la caution sera encaissée.

Le montant de la location se fera sur facturation après la manifestation et la remise en état des lieux.

Le montant de la location comprend la participation aux charges de fonctionnement (eau, éclairage, chauffage).

En cas d'abus, un dédommagement financier pourra être demandé.

Le montant de la location est fixé, par délibération du Conseil municipal et il s'applique à compter du 1^{er} janvier 2023.

- La location se fera à titre gratuit pour les associations avec :

La signature du contrat de location.

Si la remise en état des lieux n'est pas conforme (entretien ménage) un titre de recette sera émis au Nom de l'association pour un montant de 50€.

M le Maire demande de bien vouloir adopter cette délibération.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

5. Délibération modification des tarifs de location des salles :

M. le Maire donne la parole à Me NOIRET Isabelle qui informe le conseil que les tarifs suivants ont été modifiés

Nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023

PROPOSITION	FOUILLOYSIENS				EXTÉRIEURS			
	WEEK-END		JOURNÉE		WEEK-END		JOURNÉE	
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
SALLE des Fêtes + Cuisine et Vaisselle	300 €	370 €	170 €	220 €	420€	490€	285 €	370 €
SALLE des Fêtes Seule	180 €	270 €	100 €	170 €	300 €	405 €	215 €	340 €
SALLE des ASSOCIATIONS	110 €	150 €	80 €	100 €	180 €	225 €	110 €	150 €

La salle des Associations : peut être louée une 1/2 journée : 40 € + tasses et percolateur 30€

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

6. Délibération reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière :

M le Maire informe le conseil que la procédure engagée il y a maintenant plus de 3 ans est arrivée à terme, et qu'une procédure de reprise de concession à l'état d'abandon est nécessaire afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent.

Vu les procès-verbaux de constat de l'état d'abandon de concessions

Vu la liste des concessionnaires définitivement constatées en l'état d'abandon

Considérant que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayant droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,

Vu la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces concessions présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge leur remise en bon état de conservation ainsi que leur entretien.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération comme suit :



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

- 1/ De prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon comme indiquées dans la liste.
- 2/ De prononcer la reprise des concessions indiquées et de les inscrire au patrimoine communal en raison de leur intérêt architectural ou historique local.
- 3/ Les tombes ainsi inscrites au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune soit par une entreprise consultée.
- 4/ D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.
- 5/ Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.
- 6/ les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.
- 7/ La présente délibération est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication. Elle sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la Mairie et au cimetière pendant un mois, transmis à la préfecture.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

7. Délibération adhésion au dispositif CDG : ADHVAS « Acte de Violences Discrimination Harcèlement et Agissement Sexistes » :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD, qui informe le conseil d'avoir reçu du CDG une demande d'adhésion au dispositif CDG80 de signalement des Actes de violences de Discrimination, de Harcèlement et d'Agissements Sexistes dans la fonction publique.

Toutes les collectivités et établissements publics doivent mettre en place un dispositif de recueil de signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'incrimination, puis les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et traiter les faits signalés.

Le législateur prévoit que les collectivités puissent déléguer sa mise en œuvre au CDG comme tiers de confiance extérieur, garantissant neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Le CDG a choisi d'externaliser ce dispositif via un marché public en désignant 2 prestataires :

-Signalement.net : pour le recueil des signalements via un outil dématérialisé

Allodiscrim : pour l'accompagnement, le conseil, le traitement des situations et le soutien des agents concernés.

L'accès à la plateforme de signalement, la participation annuelle à la mise en place du dispositif est prise en charge par le CDG pour les collectivités affiliées via la cotisation additionnelle.

Les collectivités dont un ou plusieurs agents effectuent un signalement via la plateforme devront verser au prestataire une participation correspondant aux prestations délivrées dans ce cadre. Un certificat d'adhésion tripartite précisera le coût (CDG, Bénéficiaire, Prestataire).

M. le Maire demande de bien vouloir accepter l'adhésion à ce dispositif



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

8. Délibération avancement de grade d'un Adjoint Technique Principal de 1ere classe :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui informe le conseil que suite à la commission du personnel en date du 02/11/2022 il a été décidé d'avancer un Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe en Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe sur le poste vacant au tableau des effectifs.

M. le Maire demande de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1 Mme LEGRAND

Adopté à la majorité

9. Délibération création d'un poste d'Adjoint Animation Principal de 2ème classe

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui explique que suite à la commission du personnel du 02/11/2022 il est nécessaire de créer le poste d'Adjoint Animation Principal de 2^{ème} classe pour l'avancement de grade d'un agent.

M. le Maire demande l'approbation pour cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1 Mme LEGRAND

Adopté à la majorité

10. Délibération création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1 ère classe

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui explique que suite à la commission des personnels du 02/11/2022 il est nécessaire de créer le poste Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe pour l'avancement de grade d'un agent.

M. le Maire demande l'approbation pour cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.



Arrondissement d'Amiens

MAIRIE DE FOUILLOY

Canton de Corbie

11. Délibération modification du tableau des effectifs :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui informe le conseil que suite aux avancements de grade décidés en commission des personnels il a lieu de modifier le tableau des effectifs à partir du 01/12/2022 comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 Décembre 2022		
Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	1 -TC
	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Vacant
	Adjoint Administratif stagiaire	2 - TC
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise.	- Agent de Maîtrise	1 -TC
Adjoint Technique Territorial	-Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	Adjoints Techniques Principal 2 ^{ème} classe	3 - TC /2 vacant 1 - TNC
	-Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1 -TC
	Adjoint Technique	1 - TNC 1 – TC
FILIERE ANIMATION		
Animateur Territorial	- Animateur Principal 2 ^{ème} classe	1 - TC
	- Animateur	1 - TC
Adjoint d'Animation Territorial	- Adjoints d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	2 - TC
	- Adjoint Animation	Vacant
	- Adjoint Animation stagiaire	1 - TC
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
• ATSEM	Atsem principal de 1ère classe	1 - TC

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver cette délibération.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

**12. Délibération renouvellement contrat PEC ATSEM**

M. le Maire donne la parole à M. PICARD, qui explique qu'une demande de renouvellement de contrat PEC ATSEM pour un agent actuellement en poste a été faite auprès du département.

Le renouvellement de ce contrat se fera à partir du 02/01/2023 pour un an à 30h/sem.

M. le Maire demande au conseil d'approuver cette délibération.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions 0 :

Adopté à l'unanimité.

13. Questions diverses :

Mr DETRE demande si les barrières autour du rond-point appartiennent à la commune et si l'on peut réserver cette zone affichage aux associations fouilloysiennes

M. PICARD propose de mettre un petit panneau précisant qu'avant tout affichage faire une demande à la mairie. Sans demande toute affiche sera retirée.

Me DETRE demande d'éteindre l'éclairage public entre 23h et 4h du matin.

Me le Maire répond que l'éclairage restera sur les plages horaires actuelles

Mme DEFRUIT demande suite à son mail si une action a pu être réalisée sur le jardin du souvenir

Mr le Maire précise que c'est une question de respect de nos défunts, et qu'un courrier sera envoyé aux Pompes Funèbres afin de faire respecter la procédure.

Me DEFRUIT rappelle qu'il est obligatoire de faire apposer sur la colonne une plaque au nom du défunt gravée par les pompes Funèbres

Mr GRIMAL demande si un habitant de Fouilloy a le droit d'élaguer un arbre sur le domaine public

Mr le Maire précise que personne ne peut toucher à un arbre ou un bien de la commune

Mme LEGRAND demande si l'enquête publique concernant les incivilités est programmée ?

Non pour le moment, Mr le Maire précise que l'enquête de gendarmerie est en cours et aboutira à des sanctions.

Me LEGRAND demande où en est le projet de mise en place de caméras sur la commune ?

Mr le Maire précise que des contacts ont été pris avec la gendarmerie pour définir la position des futures caméras.

M. le Maire clôture la séance en remerciant l'assemblée.

La séance est levée à : 20h40.

Le Maire, Yves DUCROCQ

